



COMMUNE DE MEYMAC

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## N° 2023-189 6-1

### LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu, le Code de la Route, ses articles R 110-1 et R110-2,  
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,  
Vu, la demande présentée par **Monsieur Pascal BOROWCZYK, SAS LAUBE TP, 85 rue de la Briqueterie, ZAC de la Tuilerie, 19110 BORT-LES-ORGUES** en vue du raccordement électrique de bâtiments industriels à deux endroits de la commune de Meymac.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** A partir du **lundi 25 septembre 2023**, pour une durée de **15 jours calendaires**, sur la **rue de la Croix Emanée (VU 7 – VC 36)**, la restriction suivante sera imposée :

Alternat de circulation (panneaux B15/C18 alternat manuel) en fonction de l'avancement du chantier.

**A partir du lundi 02 octobre 2023**, pour une durée de **15 jours calendaires**, sur le **Chemin de Maubech (VC52)**, la restriction suivante sera imposée :

Alternat de circulation (panneaux B15/C18 alternat manuel) en fonction de l'avancement du chantier.

**ARTICLE 2 : Signalisation aux usagers :**

Le barrièrage de sécurité, ainsi que les panneaux réglementaires seront mis en place par l'entreprise SAS LAUBE TP et ce pendant toute la durée des travaux, avec affichage de l'arrêté.

**ARTICLE 3 : voies et délais de recours**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur Pascal BOROWCZYK, SAS LAUBE TP, 85 rue de la Briqueterie, ZAC de la Tuilerie, 19110 BORT-LES-ORGUES,
- à Monsieur le Directeur des routes, Hôtel du Département, 9 rue René et Emile Fage. 19005 TULLE Cédex,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac.



Fait en Mairie de Meymac,  
Le 02 octobre 2023.

LE MAIRE DE MEYMAC,  
Philippe BRUGERE